



PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHONE-ALPES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

NUMERO SPECIAL

DU

7 juin 2010

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Arrêté n° 10-207 du 7 juin 2010 : Composition nominative de la commission régionale chargée d'établir les listes électorales départementales des centres régionaux de la propriété forestière

Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet :
<http://www.rhone.gouv.fr>

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité
auprès des différents services concernés*

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales – 31 rue Mazenod – 69426 LYON Cedex 03
Standard Préfecture : 04.72.61.60.60 – Fax : 04.78.60.41.37 - <http://www.rhone-alpes.pref.gouv.fr>

Arrêté n°10-207 du 7 juin 2010

Objet : Composition nominative de la commission régionale chargée d'établir les listes électorales départementales des centres régionaux de la propriété forestière

Article 1er : La composition de la commission régionale chargée d'établir les listes électorales départementales des centres régionaux de la propriété forestière est fixée comme suit :

- Le préfet de région ou son représentant, président,
- Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant,
- Le directeur régional des finances publiques ou son représentant,
- Monsieur Maurice RIVIERE, désigné par le centre régional de la propriété forestière,
- Le directeur du centre régional de la propriété forestière ou son représentant,

Article 2 : la commission se réunira sur convocation de son président afin d'examiner les demandes d'inscription et de rectification sur les listes électorales départementales.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Le préfet de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône,
par délégation,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales
Marc CHALLEAT
